

Communiqué de Presse

Clermont de l'Oise, le 20 Janvier 2009

Création d'un site multi-filières de traitement des déchets ménagers : le choix se fera en concertation avec les communes concernées

Suite aux échos récemment parus dans la presse locale, le SYMOVE (Syndicat Mixte Oise Verte Environnement) précise que le choix du site d'accueil du futur site de traitement des déchets ménagers n'est pas arrêté à ce jour. Conformément à la démarche de transparence du SYMOVE, le choix du site d'accueil se déroulera en concertation avec les élus des communes concernées.

Un calendrier respecté

En réponse à un article paru dans la presse locale samedi 17 janvier, évoquant l'éventualité du choix de la commune de Villers Saint Sépulcre pour accueillir le futur site de traitement des déchets ménagers de son territoire (voir annexe), le SYMOVE souligne qu'aucune décision concernant la commune d'accueil n'a été prise à ce stade. Le projet de site multi-filières respecte un calendrier de travail et de concertation précis. Les étapes franchies à ce jour ne permettent pas d'annoncer un site préférentiel offrant la meilleure utilisation de l'énergie produite.

Les dernières décisions actées à ce jour sont les suivantes¹ :

- > Officialisation du principe d'un site multi-filières (juin 2008)
- > Présélection de plusieurs sites (Octobre 2008)
- > Choix de la Délégation de Service Public comme montage juridique (Novembre 2008)
- > Conduite d'études sur les différentes possibilités (études en cours)

¹ Voir chronologie détaillée du projet en annexe

Une démarche transparente, en concertation avec les acteurs du territoire

Le SYMOVE rappelle que le projet de site multi-filières de traitement des déchets ménagers est mené dans une démarche de transparence, selon des objectifs partagés avec les acteurs du territoire et supérieurs à ceux énoncés dans le Grenelle de l'Environnement. Ce projet s'inscrit en totale cohérence avec la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers de l'Oise.

Les décisions relatives au projet sont prises en Comité Syndical par l'ensemble des élus SYMOVE en coordination avec un Comité de pilotage. Créé en 2004 dans un souci de transparence, ce comité rassemble les élus du SYMOVE, les représentants d'associations environnementales locales et départementales, l'ADEME ainsi que des experts. Le SYMOVE et les associations ont jusqu'à ce jour pu dialoguer sereinement et sans esprit partisan. Ils ont retenu, en complément de la réutilisation et du recyclage des déchets, le principe de récupérer l'énergie potentiellement disponible dans les déchets non recyclables. Cette décision a conduit le SYMOVE à retenir un projet de centre multi-filières de traitement (Tri, Recyclage, Compostage, Valorisation Énergétique).

Une gestion responsable des déchets du territoire

Le SYMOVE, pionnier en France pour le recyclage des emballages, veut désormais valoriser les Ordures Ménagères non recyclables. Ses travaux, engagés depuis 2004, soit plus de trois ans avant le lancement de la révision du Plan Départemental (le 29 Octobre 2007), permettent déjà, avec 47% de déchets collectés en vue de leur recyclage en 2007, de dépasser les objectifs nationaux de recyclage définis dans le projet de loi Grenelle de l'Environnement pour 2015, qui sont de 45%.

Le SYMOVE est soucieux d'inscrire son action dans un véritable développement durable. L'objectif des élus reste la mise en œuvre d'un projet adapté à notre territoire, conforme aux exigences environnementales, sanitaires, réglementaires et économiques comme aux besoins de nos populations.

Signé par :

Le Président, Monsieur Alain VASSELE , et l'ensemble des délégués du SYMOVE.

ANNEXES

CHRONOLOGIE DU PROJET

Mars 2006 : le Symove annonce clairement son engagement, via un Comité de pilotage élargi aux représentants du monde associatif, dans l'étude plus approfondie de faisabilité d'un mode de traitement thermique des Déchets Ménagers de son territoire, dans une zone barycentre.

11 Décembre 2006 : le Comité Syndical choisit par délibération, d'acter le recours à la valorisation énergétique.

Mai 2007 : le Symove décide de poursuivre les études nécessaires concernant le pré-traitement des déchets et le montage juridique du projet.

6 juin 2008 : A l'issue de travaux complémentaires, les délégués représentant toutes les collectivités du Symove, décident à l'unanimité par une délibération de retenir une solution mixte, combinant une Unité de Valorisation Organique, et une Unité de Valorisation Energétique des Déchets Ménagers non recyclables.

Novembre 2008 : Le Symove choisit de retenir pour montage juridique la Délégation de Service Public.

Janvier 2009 : Afin d'éviter tout risque de rupture du service public lié à la fermeture des centres d'enfouissement, les installations projetées devront être opérationnelles vers la fin de 2012.

PRESENTATION DU SYMOVE

Syndicat Mixte Oise Verte Environnement

Syndicat Mixte : établissement public constitué exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (Code Général des Collectivités Territoriales – Octobre 2007).

Le SYMOVE a été créé par Arrêté Préfectoral du 13 octobre 1994.

Son Président est Monsieur Alain VASSELE, Sénateur de l'Oise. Au lendemain de la loi Déchets de 1992, des collectivités de l'Ouest de l'Oise ont décidé la mise en commun de leurs moyens afin de lancer les premières collectes sélectives d'emballages ménagers en Picardie. Le Symove devient ainsi l'un des 41 sites pilotes reconnus par Eco-Emballages. Les objectifs du Syndicat ont logiquement été élargis en 2003 à la valorisation et au traitement de l'ensemble des déchets ménagers, conformément aux orientations définies dans le cadre du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Oise du 19 Octobre 1999.

Le Territoire Symove (nombre d'habitants, source recensement Insee 2009)

Le Symove regroupe :

- **la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (31 communes – 79404 hab.)**
- **7 Communautés de Communes :**
 - Vallée de la Brèche et de la Noye (basée à Froissy – 41 communes – 18248 hab.)
 - Pays du Clermontois (basée à Clermont de l'Oise – 16 communes – 27521 hab.)
 - Crèvecœur le Grand (basée à Crèvecœur le Grand – 20 communes – 7510 hab.)
 - Pays de Bray (basée au Coudray Saint Germer – 22 communes – 15019 hab.)
 - Pays de Thelle (basée à Neuilly en Thelle – 36 communes – 44583 hab.)
 - Plateau Picard (basée au Plessier sur Saint Just – 52 communes – 28476 hab.)
 - Rurales du Beauvaisis (basée à Bresles – 13 communes – 14175 hab.)
- **4 communes indépendantes :**
 - Bury (2971 hab.)
 - Catenoy (1087 hab.)
 - Mouy (5245 hab.)
 - Sérifontaine (2553 hab.)

soit au total 235 communes de l'Ouest de l'Oise représentant 246 792 habitants, trieurs à 100%.

Contact communication

SYMOVE

Florence FRERE - florence.frere@symove.fr – 03 44 68 23 67